

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2017

MARCHÉ UNIQUE DU NUMÉRIQUE - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE44

présenté par
M. Démoulin, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 48, substituer aux mots :

« une diminution de la »,

les mots :

« un affaiblissement de la politique de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.